

Nous avons imprimé un caractère d'urgence à la discussion en rappelant aux Européens que certains des arrangements préférentiels sur le commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, qui expiraient bientôt, pourraient être utilement discutés entre le Canada et la Communauté. L'assurance du Canada, par exemple, à l'effet qu'aucun tiers pays ne pourrait accéder au marché canadien à des conditions plus favorables que celles dont jouissait la Grande-Bretagne, et comportant l'application réciproque du principe de la nation la plus favorisée, pourrait s'envisager sur le plan Canada-Communauté. La résolution du traitement préférentiel accordé à la Grande-Bretagne, que ni nos obligations envers le GATT ni aucune autre ne nous obligent à compléter suivant un calendrier précis, était une autre question d'intérêt positif pour les nouveaux partenaires du Royaume-Uni.

Dans l'ensemble, cependant, la mission canadienne n'a discuté que de façon très générale le développement à longue échéance des relations entre le Canada et la Communauté, étant donné que ni le Canada ni la Communauté n'ont encore formulé de politiques à cet égard. Il se pose en outre des problèmes de juridiction entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre la Communauté et ses membres, de nature à gêner toute discussion pratique. Comme M. Sharp l'a signalé: «L'objectif du Canada était de renforcer ses relations bilatérales avec les États membres de la Communauté et, ce faisant, de créer un cadre propice aux relations entre le Canada et la CEE dans son ensemble».

Pas de résultats rapides

Nous reconnaissons, naturellement, que nous n'aboutirions pas très rapidement à la conclusion d'un accord de ce genre. Vu le caractère inusité d'un tel accord économique global entre pays industrialisés, portant sur leurs relations à moyen terme, il y faudra probablement des années de négociations. Il nous incombait avant tout d'identifier l'essence de nos relations, puis d'établir ce qu'exigerait leur développement.

Nous avons exposé au cours d'une longue étude certains thèmes que le Canada et la CEE auraient, selon nous, avantage à discuter. Outre la négociation avec la Communauté d'un accord bilatéral au titre de la nation la plus favorisée, le mémoire portait sur toute une gamme de sujets, dont la modernisation d'accords relatifs aux marchandises en transit, la politique d'achat des États, les compensations, le cabotage, les subventions à l'ex-

portation, le financement de faveur, les perspectives à long terme du commerce de l'énergie et des matières premières, les droits d'auteur, la protection du consommateur, la protection de l'environnement, le contrôle des normes de la qualité et l'application industrielle des sciences et de la technologie, entre autres.

Quelques-uns de ces sujets furent abordés en novembre dernier lors d'une réunion de fonctionnaires canadiens et de délégués de la Commission de la CEE, tenue à Ottawa. Leurs entretiens se poursuivront probablement au printemps prochain.

Entre-temps, nos fonctionnaires se maintiennent en rapport étroit avec les États membres, par les voies ordinaires ainsi qu'au cours des réunions d'organismes bilatéraux tels le Comité permanent Canada-Grande-Bretagne et le Comité économique Canada-France. Nos ministres poursuivent avec leurs homologues européens les consultations que M. Mitchell Sharp et M. Jean-Luc Pepin, alors ministre du Commerce, avaient amorcées dès 1970 au cours de leurs nombreux voyages d'affaires dans les capitales européennes. M. Sharp s'est entretenu à Bruxelles avec M. Ralf Dahrendorf, commissaire de la CEE pour les relations étrangères, et M. Pierre-Elliott Trudeau a abordé certains aspects des relations du Canada avec la CEE pendant ses échanges de vues avec le premier ministre britannique, M. Edward Heath, à Londres.

Ces consultations et réalisations au palier gouvernemental ne sauraient, cependant, donner la solidité d'assiette voulue pour l'amélioration de nos relations avec la CEE, sans un intérêt réel de la part du public canadien et, en particulier, de nos industriels.

Objectif naturel

La diversification de nos relations économiques à l'étranger n'est pas une innovation. L'expérience fut tentée il y a quinze ans avec la Grande-Bretagne, mais son succès aurait exigé un marché beaucoup plus dynamique que celui-là. En outre, nos efforts étaient orientés vers le Royaume-Uni pour des raisons plus sentimentales que pratiques. La CEE élargie offre une perspective davantage prometteuse, car le resserrement de ses relations avec le Canada représente désormais un objectif naturel plutôt qu'artificiel ou défensif.

Cela ne signifie pas que le Japon, l'URSS, la Chine, l'Amérique latine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres régions ne méritent pas aussi l'attention accrue que le Canada leur consacre